



Certificat

CERTIFICAT HVE - N°HVE-3035

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

SC VIGNOBLES ERIC DUFFAU

2692 Route De Moulon

FR-33420 GÉNISSAC

N° SIRET : 438 941 593 000 16

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,
pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la
**certification collective HVE Nouvelle Aquitaine pilotée par le Conseil Régional de
Nouvelle Aquitaine** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs
de performance environnementale.

La première période de production auditée concerne la campagne du : 01/11/2019 au 31/10/2020.

Début de validité : 01/04/2021

Fin de validité : 31/03/2024

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011
relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février
2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime
depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020